

Face à l'épidémie du Coronavirus COVID-19, le gouvernement a mis en place des mesures de soutien immédiates aux entreprises, aux travailleurs indépendants, aux artisans et commerces :

1. **Des délais de paiement d'échéances sociales et/ou fiscales** (URSSAF, impôts)
2. Dans les situations les plus difficiles, **des remises d'impôts directs** pouvant être décidées dans le cadre d'un examen individualisé des demandes
3. Un soutien de l'Etat et de la Banque de France (médiation du crédit) pour négocier avec sa banque un **rééchelonnement des crédits bancaires**
4. La mobilisation de Bpifrance pour **garantir des lignes de trésorerie bancaires** dont les entreprises pourraient avoir besoin à cause de l'épidémie
5. Le maintien de l'emploi dans les entreprises par le dispositif de **chômage partiel** simplifié et renforcé
6. **L'appui au traitement d'un conflit avec des clients ou fournisseurs** par le Médiateur des entreprises
7. La reconnaissance par l'Etat du Coronavirus comme un cas de force majeure pour ses marchés publics. En conséquence, **pour tous les marchés publics d'Etat, les pénalités de retards ne seront pas appliquées.**
8. **Le fonds de premier secours du Conseil Régional**
9. **Le fonds Hauts-de-France Prévention - Région et CCI**
10. **L'étalement de vos créances régionales - Région**

Info globale sur la situation (mise à jour régulièrement) : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus> et <https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/coronavirus-questions-reponses-entreprises-salaries>

Plusieurs liens pour des infos plus précises sur les aides :

- L'Etat :
 - <http://hauts-de-france.direccte.gouv.fr/Coronavirus-COVID-19-information-et-conseils> et pour l'activité partielle : <http://hauts-de-france.direccte.gouv.fr/Demande-d-activite-partielle>
 - <https://www.impots.gouv.fr/portail/node/13465>
 - <https://www.economie.gouv.fr/coronavirus-soutien-entreprises#>
- La CCI : <https://hautsdefrance.cci.fr/covid19-mesures-soutien-entreprises/>
- BPI France : <https://bpifrance-creation.fr/entrepreneur/actualites/aides-entreprises-impactees-coronavirus-covid-19>

- Un peu plus spécifiquement pour les indépendants :

<https://www.lefigaro.fr/social/coronavirus-queelles-aides-pour-les-independants-20200314>

- Et pour les auto-entrepreneurs :

<https://www.federation-auto-entrepreneur.fr/actualites/coronavirus-comprendre-impacts-activite-vos-chances-d-indemnisation>

Pour poser vos questions :

- **A l'Etat : 0800 130 000**

- **Au référent unique de la DIRECCTE des Hauts de France :** hdf.continuite-eco@direccte.gouv.fr et 03 28 16 46 88

- **A l'URSSAF :** Ligne téléphonique pour répondre aux questions 3957 - Voir aussi sur www.urssaf.fr et www.secu-independant.fr

- **Au Conseil Régional :** 03 74 27 00 27 et 03 20 30 58 00 et entreprises@hautsdefrance.fr

- **à la Chambre de Commerce et Industrie :** <https://hautsdefrance.cci.fr/covid-19-contact/> ou entreprises-coronavirus@ccifrance.fr et 01 44 45 38 62

- **à la Chambre de Métiers :** InfoCovid19@cma-france.fr et 01 44 43 43 85

- **à la Direction générale des Entreprises :** covid.dge@finances.gouv.fr

- **à la Place des Entreprises, un service du Ministère de l'Economie et du Ministère du Travail** (en partenariat avec Banque de France, BPI France, les chambres consulaires, la Direccte, l'URSSAF, le Médiateur des entreprises, les Finances Publiques) https://place-des-entreprises.beta.gouv.fr/aide-entreprises/coronavirus?pk_campaign=orientation-partenaire&pk_kwd=orientation-conseillers#section-formulaire